AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-12-74010449

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL ~~30 F~~ 50 F.

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG-CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 35

4 Décembre 1974.

ARBRES FRUITIERS

- LES MALADIES DU MIRABELLIER -

(Suite)

MALADIES SECONDAIRES

Il s'agit d'affections dont le développement est resté jusqu'ici sans gravité ou pour lesquelles les moyens de détection limités dont dispose le Service de la Protection des Végétaux n'ont pas permis d'estimer l'importance.

CLOQUE

Certaines années, la Cloque se manifeste dans les vergers de mirabelliers. Les fruits attaqués prennent une forme allongée, arquée, et une teinte jaune puis se couvrent d'une pruine gris-blanchâtre. Ils sont creux intérieurement. Cette affection, communément appelée "Maladie des pochettes", est plus généralement sans importance économique. Il ne paraît pas nécessaire d'envisager de traitements spécifiques.

ROUILLE

La Rouille provoque la formation de pustules brunâtres sur la face inférieure des feuilles. Elle apparaît tardivement dans notre région et si elle entraîne, parfois, une défoliation un peu précoce, ses méfaits semblent s'arrêter là. Il n'est donc pas utile, non plus, de prévoir des interventions vis-à-vis de ce cryptogame.

BACTERIOSES

Plusieurs maladies bactériennes peuvent s'attaquer aux pruniers, donc aux mirabelliers. Il convient de remarquer que, jusqu'à présent, elles n'ont pas posé de problèmes très sérieux dans notre région, faute peut-être d'observations suivies.

PSEUDOMONAS

Deux espèces, P. syringae et P. mors-prunorum, peuvent occasionner des lésions sur le mirabellier. Les symptômes sont assez comparables et peuvent être résumés de la façon suivante :

- nécroses plus ou moins généralisées des bourgeons et bouquets floraux, au départ de la végétation,

- présence sur le feuillage, de taches cernées d'un halo translucide. Celui-ci est visible pendant très peu de temps. La partie du limbe attaquée ne tarde pas à se détacher du reste, ce qui peut faire confondre les attaques de bactéries avec celles du Coryneum beijerinckii,

- dessèchement plus ou moins prononcé des pousses terminales.

365

.../...

De plus, P. mors prunorum entraîne la formation de chancres au niveau des yeux ou des bouquets de Mai. Ces altérations sont profondes et ont tendance, peu à peu, à entourer les rameaux, ce qui se traduit par leur dessèchement au-dessus des chancres.

Ceux-ci peuvent se former sur des branches relativement importantes, notamment au niveau des intersections.

Lutte

S'il n'y a pas de traitements spécifiques vis-à-vis de ces bactérioses, il est admis que les interventions fongicides à l'aide de produits cupriques, réalisées à la chute des feuilles contre le Coryneum et juste avant la floraison, limitent habituellement leur multiplication.

TUMEUR DU COLLET

Plus commune, cette affection provoquée par Agrobacterium tumefaciens, se caractérise par la formation, au niveau du collet, d'excroissances caractéristiques plus ou moins volumineuses.

Sous nos climats, le développement de cette maladie est généralement limité. Il est exceptionnel que des sujets attaqués meurent. Cependant, il est vraisemblable que leur productivité est diminuée par rapport à des sujets sains.

La méthode de lutte la plus efficace consiste à ne pas mettre en place des plants présentant des tumeurs bactériennes.

MALADIES A VIRUS

Diverses maladies à virus peuvent se rencontrer sur les pruniers et donc sur les mirabelliers. Jusqu'alors, elles sont restées, semble-t-il, pour notre région, assez peu agressives.

Il convient cependant, d'attirer l'attention des arboriculteurs sur les viroses des taches annulaires et de la Mosaïque.

Les symptômes provoqués par ces virus sont le plus souvent diffus et n'attirent guère l'attention.

Les arbres atteints de Mosaïque portent des feuilles présentant des dessins chlorotiques en anneaux ou lignes sinueuses. Dans le cas des taches annulaires, des taches chlorotiques ou nécrotiques, également en anneaux, apparaissent sur le limbe foliaire ; souvent ces tissus se détachent et l'on retrouve l'aspect de criblure déjà signalé dans le cas du Coryneum et de certaines bactérioses.

Plus grave paraît la maladie des fentes de l'écorce, plus communément appelée Bark-split. Elle se caractérise par la formation sur la tige des jeunes arbres, de plages brun-rougeâtre au niveau desquelles l'écorce s'affaisse puis se fend. Les fentes s'élargissent et s'approfondissent en même temps que le sujet s'accroît. Cette maladie peut entraîner la rupture des branches charpentières ou leur dépérissement. Sa présence se traduit par une perte de rendement qui n'attire pas l'attention des producteurs, car si la fructification est plus réduite, les fruits sont plus gros. Cette caractéristique risque même, éventuellement, d'orienter le choix des multiplicateurs vers de tels sujets pour prélever des greffons.

SHARKA DU PRUNIER

Cette maladie extrêmement grave n'a pas encore été détectée dans les vergers en production de la Circonscription. Elle a déjà été décrite dans notre bulletin de Janvier 1972.

.../...

Rappelons que les premiers symptômes sont constitués par l'apparition sur le feuillage, de taches jaune pâle à la limite des nervures secondaires et tertiaires. Ces manifestations ne sont pas très caractéristiques et peuvent être confondues avec des troubles physiologiques ou d'autres viroses.

En outre, la Sharka provoque des pertes de récolte importantes à la fois par une diminution de la fructification (chute prématurée) et par une réduction de la qualité de la récolte (les fruits sont fades, pauvres en sucre et pratiquement immangeables et inutilisables industriellement).

Le quetschier est beaucoup plus sensible que le mirabellier.

En YOUGOSLAVIE, cette virose a entraîné la perte de 15 millions de pruniers. Elle a été détectée au cours de ces dernières années dans le Sud de la FRANCE.

Lutte

Ces différentes viroses se transmettent surtout par voie végétative. Il convient donc d'éviter de prélever des plants ou greffons dans des vergers dont l'état sanitaire n'a pas été vérifié. Signalons qu'actuellement, un certain nombre de pépinières agréées par le C.T.I.F.L. sont en mesure de fournir des plants garantis sans virus. C'est vers ce type de "matériel végétal" que les arboriculteurs désireux de constituer de nouveaux vergers doivent s'orienter.

En outre, la lutte contre les Pucerons, insectes vecteurs de certaines de ces viroses, notamment de la Sharka, doit être entreprise de bonne heure et avec soin.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON.
J. GENNATAS.
C. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

366

III.- SENSIBILITE DES PRINCIPALES ESSENCES MULTIPLIEES AUX HERBICIDES

- Trifluraline : à l'exception des arbres à noyau (pêchers, pruniers, cerisiers), les autres essences cultivées ne manifestent pas de symptômes de phytotoxicité après un traitement réalisé avec cet herbicide.

- Simazine : à éviter sur les parcelles contenant : arbres à noyau (pêchers, pruniers, cerisiers..., fruitiers ou d'ornement), azalées, bouleaux, chèvrefeuilles, cognassiers du Japon, cotoneasters, deutzia, érables, frênes, genêt, kerria, lilas, mélèzes, peupliers, spirées, tilleuls, troènes.

- Néburon : peut être utilisé sur semis de résineux et de feuillus à grosses graines (châtaignier, chêne, noisetier, noyer).

Sur plants repiqués, après reprise assurée, le néburon est bien supporté par la plupart des espèces ligneuses classiques ; pour les plantes d'ornement peu répandues, il convient cependant d'être prudent.

- Dichlobénil : certaines essences résineuses y sont sensibles, notamment les cèdres et sapins ; éviter de recourir à cet herbicide dans les planches de conifères (à noter cependant que les thuyas et cyprès (Cupressus) supportent cet herbicide).

REMARQUE :

- Lire attentivement les notices des fabricants, les doses d'emploi des herbicides variant souvent en fonction de la nature des sols.

- Pour les essences rares, procéder à un essai localisé au préalable.

- Les produits cités dans cette note sont les seuls ayant reçu à ce jour une autorisation provisoire de vente (APV) ou une homologation pour le désherbage des pépinières.

SPECIALITES COMMERCIALES :

- AMINOTRIAZOLE : Weedazol TL (CIBA, CFPI) - Amitril (PEPRO) - Cidax TL (SEDAGRI) - Radoxone TL (SOPRA).

- DICHLOBENIL : Casoron G (QUINOLEINE).

- DIQUAT : Réglone (SOPRA).

- NEBURON : Kloben C (PEPRO, SEPPIC) - Granurex (PEPRO).

- PARAQUAT : Gramoxone (SOPRA).

- SIMAZINE : Gésatope 50 et liquide (CIBA) - Simaphyt (PHYTEUROP).

- TRIFLURALINE : Tréflan Quino (QUINOLEINE) - Tréflan EC (SANDOZ).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE".

368

ANNEXE AU BULLETIN N° 35 - Spécial "PEPINIERES - HORTICULTURE"

/ LES POSSIBILITES DE DESHERBAGE EN PEPINIERES /

(2ème partie)

C - / PRODUITS ET EPOQUES D'APPLICATION SUR PLANTS REPIQUES /

La gamme des herbicides utilisables sur plants repiqués est un peu plus importante que celle des herbicides utilisables avant ou après semis. Elle comprend :

- Le diquat et le paraquat avant repiquage, dans les mêmes conditions et aux mêmes doses que pour les semis.

Ces herbicides peuvent aussi être employés après mise en place des plants, mais il faut alors effectuer un traitement dirigé en utilisant un matériel approprié ou en plaçant un cache sur les jets pour ne pas toucher l'espèce cultivée.

- La trifluraline doit être pulvérisée sur terrain bien préparé et incorporée dans les 5 à 7 premiers centimètres du sol par une façon culturale réalisée le plus tôt possible après le traitement. Le repiquage peut avoir lieu aussitôt après.

Sa dose d'emploi est de 15 g à l'are.

Sans action sur les mauvaises herbes vivaces ainsi que sur diverses mauvaises herbes annuelles (crucifères, matricaire, morelle, sanve, séneçon, ravenelle), le désherbage obtenu dans les essais effectués par le Service de la Protection des Végétaux a toujours été moyen et de durée insuffisante lorsque l'application a eu lieu au printemps.

- L'aminotriazole activé peut s'utiliser dans les planches de sujets repiqués, à condition d'effectuer un traitement dirigé à l'aide d'un matériel spécialement adapté et protégeant les plants des projections de la bouillie herbicide. Il est intéressant dans le cas d'envahissement des parcelles par les mauvaises herbes vivaces.

- La simazine doit être pulvérisée avant la levée des mauvaises herbes, après le repiquage à la dose de 20 à 30 g de m.a. à l'are suivant l'essence cultivée et le sol.

Ce produit montre une efficacité satisfaisante sur de nombreuses graminées et dicotylédones annuelles, à l'exception de la morelle, des renouées, des panics et sétaires. Certaines adventices vivaces sont freinées dans leur développement. Cependant, l'emploi renouvelé de la simazine favorise les liserons.

- Le néburon peut être appliqué, en fin d'hiver, comme sur semis, à la dose moyenne de 30 g de m.a./are. A ne pas utiliser dans les parcelles de plantes de terre de bruyère (inefficace).

- Le dichlobénil présenté sous forme de micro-granulés peut être épandu sur des plants en place depuis au moins quatre mois.

En période de sécheresse, il est conseillé d'effectuer un binage pour incorporer légèrement les micro-granulés, ou d'arroser pour qu'ils se délitent et soient efficaces.

La majorité des herbes annuelles et vivaces sont bien contrôlées par cet herbicide à la dose de 60 g de m.a./are, le liseron est seulement retardé dans son développement.

.../...

4 Décembre 1974

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS POUR L'ANNEE 1975

Le Ministère de l'Agriculture a fixé le tarif des abonnements aux Avertissements Agricoles à 50 Francs pour l'année 1975. Ce tarif comprend le service de la revue Phytoma.

L'intérêt des renseignements élaborés et diffusés par les Stations d'Avertissements Agricoles est désormais unanimement reconnu et, si le système a été institué en FRANCE, divers pays étrangers ont suivi à leur tour cette voie. Les Avertissements Agricoles apparaissent encore plus nécessaires au moment où l'évolution des conceptions et des opinions impose de n'effectuer que les traitements strictement indispensables qui doivent alors être placés avec le maximum d'exactitude et réalisés avec les produits rigoureusement appropriés. Le respect des tolérances en matière de résidus, qui sera d'autant plus contraignant, est également une raison pour que le programme des interventions phytosanitaires soit strictement calculé. Enfin, l'augmentation du prix des produits phytopharmaceutiques conduit naturellement l'agriculteur à rechercher, dans son programme de traitements, toutes les économies qu'il est possible de réaliser sans compromettre la protection de ses cultures.

Nous espérons que les abonnés de la Station d'Avertissements Agricoles voudront bien reconnaître que le prix des abonnements n'a pas varié depuis quelques années et que le coût actuel de ce service, qui leur apporte les informations de nécessité immédiate et des renseignements plus généraux sur les conditions pratiques de la protection de leurs cultures, est faible par rapport aux risques qui sont encourus et à l'importance de leur budget de défense.

L'année qui vient de s'écouler est d'ailleurs significative : le caractère exceptionnel des conditions climatiques, avec les répercussions sur la biologie des maladies et des ravageurs, a permis à la Station d'Avertissements Agricoles de ne conseiller dans plusieurs cas, que des traitements peu nombreux ainsi que des avis de non traitement et les agriculteurs ont pu ainsi réaliser des économies tout en obtenant un excellent résultat.

Nous pensons que l'augmentation du tarif des abonnements ne sera pas, pour les agriculteurs qui suivent les Stations d'Avertissements Agricoles, un motif de se détourner d'une source de conseils objectifs et bien adaptés aux conditions particulières de leurs problèmes phytosanitaires.

Abonnement ordinaire.......................... 50 F

Abonnement collectif
1) à une même adresse .... 50 F + 30 F par série supplémentaire de Bulletins.

2) à plusieurs adresses .... 50 F + 40 F par adresse supplémentaire.

3) à plusieurs Stations d'Avertissements... 50 F + 40 F par Station supplémentaire.

Le montant de l'abonnement est à verser, dès que possible, afin de vous éviter toute interruption de réception, à :

Monsieur le Régisseur de Recettes
Direction Départementale de l'Agriculture
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C.C.P. 5 508 00 F STRASBOURG

En cas de versement effectué par une tierce personne, faire figurer le nom, l'adresse et le code postal du destinataire.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON.
J. GENNATAS.
C. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

369